

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Créancey

dossier n° PC 021 210 19 B0007

date de dépôt : 29 août 2019

demandeur : Madame Perrine STOKER

pour : La rénovation de la toiture, la création
de fenêtres de toit et d'ouvertures ;

adresse terrain : 18 rue de la Vandenesse, à
Créancey (21 320)

ARRÊTÉ

A2019-54

**accordant un permis de construire
au nom de la commune de Créancey**

Le maire de Créancey,

Vu la demande de permis de construire présentée le 29 août 2019 par Madame Perrine STOKER demeurant lieu-dit Cercey, à Thoisy-le-Désert (21 320);

Vu l'objet de la demande :

- Pour la rénovation de la toiture, la création de fenêtres de toit et d'ouvertures et la démolition d'annexes à la construction ;
- Sur un terrain situé 18 rue de la Vandenesse, à Créancey (21 320) ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012 ;

Vu l'affichage en mairie de l'avis de dépôt en date du 29 août 2019 ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire valant permis de démolir est ACCORDÉ.

Article 2

En application de l'article R.452-1 du Code de l'urbanisme, vous ne pouvez pas entreprendre les travaux de démolition avant la fin d'un délai de 15 jours à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- Soit la date à laquelle vous avez reçu notification du présent arrêté
- Soit la date de transmission de cet arrêté au préfet.

Fait à Créancey, le 16 septembre 2019

Le maire,

Jocelyn CHAPOTOT



